



malfaçons multiples d'une maison contemporaine

Par **coolmar**, le **18/07/2021** à **14:46**

Bonjour,

voici ce que j'ai écrit comme réclamation à ma compagnie juridique.

une maison pleine de malfaçons construite en 2016, achat pour moi en 2018.

Vous imaginez ma sidération à la lecture de la lettre du 07/07/2021 dans laquelle ma compagnie juridique me fait part du refus de continuer l'action du dossier (pas de dépassement des sommes butoires, nous en somme loin).

Ce dossier ouvert en 2018 a connu chez ma compagnie juridique la succession de plusieurs juristes suivant cette affaire, aucun n'a soulevé le comportement des avocats nommés par eux pour la défense de ce dossier. Mes messages et interrogations, même téléphoniques sur l'action ou le comportement de l'avocat inerte depuis de long mois sont restés vains : Aucune alerte des juristes sur la mise en cause obligatoire du vendeur, sur les risques de la perte de la biennale et des vices cachés, sur le fait que l'on me transmet un document de l'expert judiciaire sans aucune instruction, explication, ou recommandation. Aucune action de l'avocat pour le suivi, pas d'accusé de réception, ni retour à mes interrogations. Les hommes et femmes de l'art que vous étés sont au fait de connaître les règles et dates limites pour engager ou non une action sous peine d'en perdre le bénéfice, car vous étiez également destinataires de tous les documents pour le suivi du dossier !

-Vous avez nommé un premier avocat qui au motif que l'assurance Aviva était dans son portefeuille ne pouvait continuer l'action, il ne fait d'ailleurs plus partie du réseau !(mais il a été jusqu'à la nomination de l'expert judiciaire par le tribunal).

-Vous avez saisi un nouvel avocat, qui n'a pas réagi pendant de long mois au cours desquels il pouvait mettre en cause l'ancien propriétaire et entamer des actions pour ne pas perdre le bénéfice de la biennale et des vices cachés, pourtant l'expert judiciaire a posé la question le jour de l'expertise à l'avocat « vous avez mis en cause l'ancien propriétaire ? » cela aurait dû être suivi d'effet et bien non ?

-Nous en arrivons ce mois ci à la défection de votre avocat (qui ne s'est pas beaucoup manifesté) et l'obligation pour moi de prendre un avocat en dehors de ceux inscrits chez vous,

car vous n'en avez qu'un seul sur Nîmes !

-Enfin, votre lettre du 07 courant qui me laisse sur le bord de la route , pour une raison que je ne comprends pas?

-Tout cela m'offre un gros préjudice.

pourtant l'infiltrométrie dénonce la maison en dehors des normes RT12

électricité non aux normes C15-100

tests Thermique non aux normes isolation, clim, chauffages, etc

J'ai l'honneur pour tout cela, de solliciter de la part du service qualité de bien vouloir m'accorder à titre exceptionnel le bénéfice d'être accompagné sur la fin de ce dossier.

Qui paraît positif d'après le nouvel avocat.

Avec mes remerciements

Respectueusement

je vous remercie d'avance pour votre éclairage, jurisprudence, etc.

merci à toutes et à tous d'avance

respectueusement

jc

Par **youris**, le **18/07/2021** à **15:26**

bonjour,

légavox est un site de conseils juridiques gratuits animés par des bénévoles et non site d'avocats.

sans connaître votre dossier, nous ne pouvons pas répondre à vos questions.

seul un avocat auquel vous soumettrez votre dossier peut répondre à vos questions.

salutations

Par **coolmar**, le **19/07/2021** à **08:27**

bonjour,

je comprends

néanmoins au final il était possible que d'autre ai eu la même histoire ou approchante avec leur juridique!

finalement la seule question est de savoir s'il est normal d'etre accompagné depuis 2018 par ça compagnie juridique et laché comme cela alors que l'avocat et les experts "disent" en ma faveur!

cordialement